



FEDERATION DU BAS-RHIN
POUR LA PECHE ET LA
PROTECTION DU MILIEU
AQUATIQUE

Compte rendu d'activités 2023

Table des matières

I.	Vie associative	2
1.	Conseil d'administration	2
2.	Participation aux événements et réunions de travail du réseau SAAPL	2
3.	Rappel de la composition du CA et du bureau de la fédération	2
4.	Comptes rendus d'activités des AAPPMA	3
II.	Protection du patrimoine piscicole	5
1.	Participation aux instances de planification et de consultation	5
2.	Participation aux comités de pilotage des projets de renaturation.....	5
3.	Restauration de la continuité écologique des têtes de bassins versants.....	5
4.	Restauration des annexes hydrauliques / frayères.....	6
5.	Réseau de suivi thermique des cours d'eau.....	6
6.	Veille environnementale du plan d'eau de Plobsheim	7
7.	Étude de la dynamique de la population de brochet du plan d'eau de Plobsheim	7
8.	Pêches de sauvetage et d'inventaires	8
III.	Développement du loisir pêche	8
1.	Gestion de la vente de cartes de pêche / Effectif de pêcheurs	8
2.	Redevance pour protection du milieu aquatique.	10
3.	Empoisonnement des lots de pêche.....	10
4.	Animations et Ateliers pêche et Nature	11
5.	Garderie.....	13
6.	Baux de pêche du domaine public :	14
7.	Accès aux baux de pêche :.....	14
8.	Mises à l'eau	14
9.	Gestion des accès à la base nautique de l'UNAP	14
10.	Communication	15

I. Vie associative

1. Conseil d'administration

En 2023, le conseil d'administration de la fédération s'est réuni 4 fois pour traiter les dossiers importants.

Le bureau quant à lui s'est réuni régulièrement tous les 15 jours.

2. Participation aux événements et réunions de travail du réseau SAAPL

La fédération était présente :

- A l'assemblée générale ordinaire de la fédération Nationale de la Pêche en France à Paris.
- A l'assemblée générale de l'Association Régionale des fédérations du Grand Est.
- A l'assemblée générale de l'Union de Bassin Rhin Meuse
- A l'assemblée générale de l'Union Réciprocaire du Nord Est.

3. Rappel de la composition du CA et du bureau de la fédération

Les personnes suivantes ont été élues au conseil d'administration de la fédération :

Monsieur BRUNSCHWILLER Claude – AAPPMA de Chatenois
Monsieur EPPINGER Mickael – AAPPMA de Schweighouse sur Moder
Monsieur GERBER Martin – AAPPMA de Seltz
Monsieur HILD Patrick – AAPPMA de Gamsheim
Monsieur JOCHEM Henri – AAPPMA de Obermodern
Monsieur KOEBEL Jean Claude – AAPPMA de Betschdorf
Monsieur KONRATH Alfred – AAPPMA de Brumath
Monsieur MATHIEU Patrick – AAPPMA de la Magel
Monsieur PFLEGER Guy – AAPPMA de Rhinau
Monsieur REHM Bernard – AAPPMA de Lipsheim
Monsieur REINBOLD Patrick – AAPPMA de Artolsheim
Monsieur SCHMITT Alain - AAPPMA de Schweighouse sur Moder
Monsieur VINCENT Éric – AAPPMA de la Haute Vallée de la Bruche
Madame VOGT Brigitte – AAPPMA d'Eckbolsheim
Monsieur VOM SCHEIDT Andréas – AAPPMA Strasbourg 1897

Le bureau de la fédération se compose des personnes suivantes :

Président : Monsieur Patrick MATHIEU
1er Vice-Président : Monsieur Andréas VOM SCHEIDT
2ème Vice-Président : Monsieur Éric VINCENT
Trésorier : Monsieur Bernard REHM
Trésorier Adjoint : Madame Brigitte VOGT
Secrétaire : Monsieur Alain SCHMITT
Secrétaire Adjoint : Monsieur Henri JOCHEM

4. Comptes rendus d'activités des AAPPMA

Conformément à l'article 38 des statuts des AAPPMA, chaque association a l'obligation annuelle de rendre compte de ses activités et de ses finances au préfet sous couvert de sa fédération départementale. Ce bilan annuel doit être transmis au cours du premier trimestre de l'année suivante, soit **au plus tard le 31 mars 2024**.

Depuis 2023, les services de la DDT n'accepteront plus que les seuls comptes rendus renseignés au travers du fichier informatique mis à disposition par la fédération départementale.

En 2023, malgré nos relances, quatre associations n'ont pas respecté leurs obligations statutaires concernant leurs élections et/ou leurs rapports d'activités.

La Préfecture a donc procédé au retrait des agréments des AAPPMA de : Bischwiller, Hoffen, Keskastel et Sermersheim.

Pour aider les associations dans ces démarches, un tutoriel vidéo reprenant étape par étape le renseignement des données sur le fichier informatique a été transmis début janvier 2024. Des bénévoles ressources, déjà aguerris à l'utilisation du tableur, leur ont été proposés pour leur venir en aide.

Au 08 avril 2024, 109 AAPPMA et l'ADAPAEF ont rendu un compte rendu d'activités conforme.

Les 3 AAPPMA n'ayant pas rendu les documents demandés ont été relancées et risquent le retrait de leur agrément.

Le bilan des comptes rendus d'activités des AAPPMA pour 2023 est le suivant :

Surveillance et protection (Actions de protection, Garde pêche) :

Les AAPPMA ont effectué 34 228 heures de bénévolat et ont investi 109 171,39 € pour la protection du milieu aquatique. Elles ont déclaré avoir 57 gardes pêche qui ont réalisé 4 496 tournées de surveillance.

Actions de développement (Manifestations) :

Les manifestations de promotion et de développement du loisir pêche organisées par les AAPPMA représentent 33 812 heures de bénévolat.

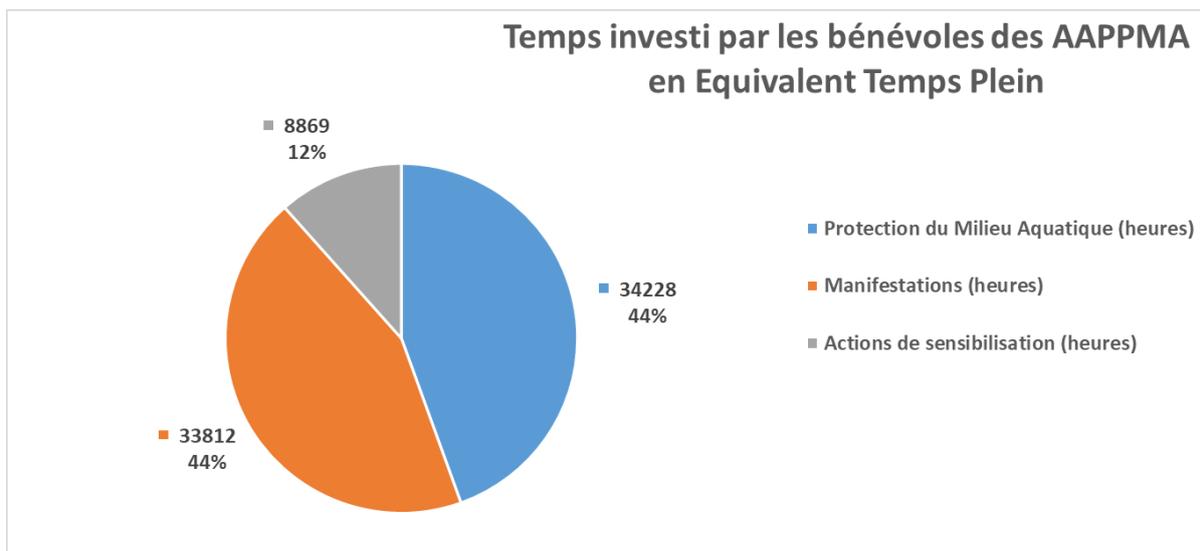
Informations, Formation, Education à l'Environnement :

Les actions de sensibilisation (APN, intervention auprès des écoles...) réalisées par les AAPPMA représentent 8 869 heures de bénévolat.

Participer à l'organisation et à la connaissance de la pratique de la pêche :

96 AAPPMA déclarent informer leurs adhérents, que ce soit par leur site internet, réseau sociaux, mailing, dépliant ou document papier, panneaux d'information, affichage, ou par la presse.

Au total, ce sont 76 909 heures qui ont été consacrées à la sensibilisation, à la protection, et à la surveillance du milieu aquatique, ainsi qu'au développement du loisir pêche !



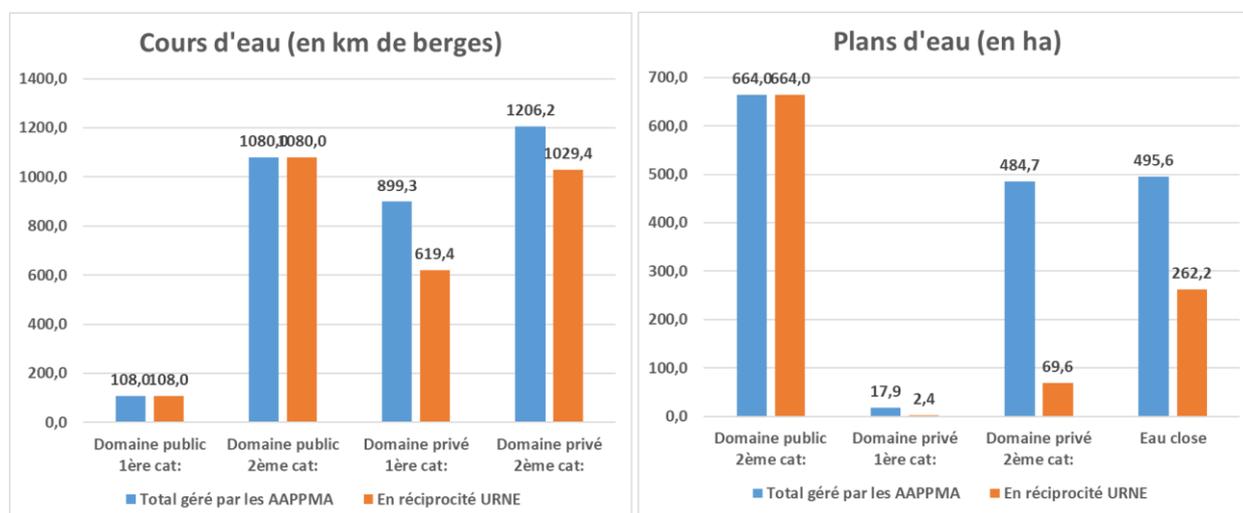
Gestion piscicole :

Les AAPPMA ont déversé 85 749 alevins et 66 820 kg de poissons dans les cours d'eau et plans d'eau du département, ce qui représente 1,9 kg de poissons par pêcheur.

Réciprocité :

80 AAPPMA adhèrent à la réciprocité interfédérale URNE.

Les lots de pêche se répartissent de la manière suivante :



II. Protection du patrimoine piscicole

1. Participation aux instances de planification et de consultation

Du fait de son statut d'association de protection de la nature, la fédération de pêche est partie prenante d'un certain nombre d'instances de planification et de consultation. Ainsi, elle participe régulièrement :

- Aux réunions du conseil d'administration et au comité de bassin à l'Agence de l'Eau Rhin Meuse,
- Différentes réunions des SDAGE, SAGE et COGEPOMI, CLE
- Aux réunions des commissions de gestion des réserves naturelles d'Offendorf, de Rhinau, du Delta de la Sauer, d'Erstein, du Champ du Feu, du Rohrschollen et de la Robertsau
- Au comité consultatif de l'Arrêté de Protection de Biotope du plan d'eau de Plobsheim
- Et enfin à la représentation mensuelle de la fédération aux réunions du CODERST.

2. Participation aux comités de pilotage des projets de renaturation

Acteur majeur de la protection des milieux aquatiques et du patrimoine piscicole, la fédération de pêche fait valoir son expertise technique au sein des comités techniques et comités de pilotage des projets de renaturation des milieux aquatiques menés par les collectivités locales sur tout le territoire. A titre d'exemple, les élus et les techniciens ont participé en 2023 aux comités de pilotage des projets de restauration de la continuité écologique de la Sarre et de l'Eichel, de restauration des cours d'eau sur la commune de Bischwiller, de restauration de la continuité écologique de la Zorn et de l'Andlau, de la remise en activité du canal du Rhône au Rhin, de la continuité écologique sur les cours d'eau de la Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn, des travaux de restauration sur le territoire du syndicat Bruche-Mossig.

Tout au long de l'année, nous sommes régulièrement sollicités par différents partenaires et collectivités pour participer à des réunions de Copil (= Comité de Pilotage), comités consultatifs en lien avec la restauration des milieux aquatiques. Ces réunions nous permettent d'apporter notre appui technique en amont des projets engagés par ces structures.

3. Restauration de la continuité écologique des têtes de bassins versants

Les projets de restauration de la continuité écologique se poursuivent sur le bassin Giessen-Liepvrette. Des contacts avec les propriétaires privés ont été engagés mais le travail de concertation est long, les propriétaires étant souvent attachés à leurs ouvrages bien que n'étant plus d'aucune utilité.

Sur le bassin de la Magel, la phase Projet a été engagée pour 3 des 5 ouvrages ayant fait l'objet de l'étude diagnostic. Les premiers travaux pourront vraisemblablement être engagés dès cet automne, permettant enfin d'engager concrètement des actions en faveur de la libre circulation piscicole.

Sur la même thématique, un nouveau projet de continuité écologique a été engagé sur le ruisseau de la Climontaine. Près d'une quinzaine d'ouvrages entravent aujourd'hui la libre circulation du poisson ainsi que le transit sédimentaire. Le lancement de l'étude de faisabilité était prévu en 2023, il ne le sera au final qu'en 2024, les accords de subventions de nos différents partenaires financiers étant indispensables avant de lancer le projet proprement dit.

4. Restauration des annexes hydrauliques / frayères

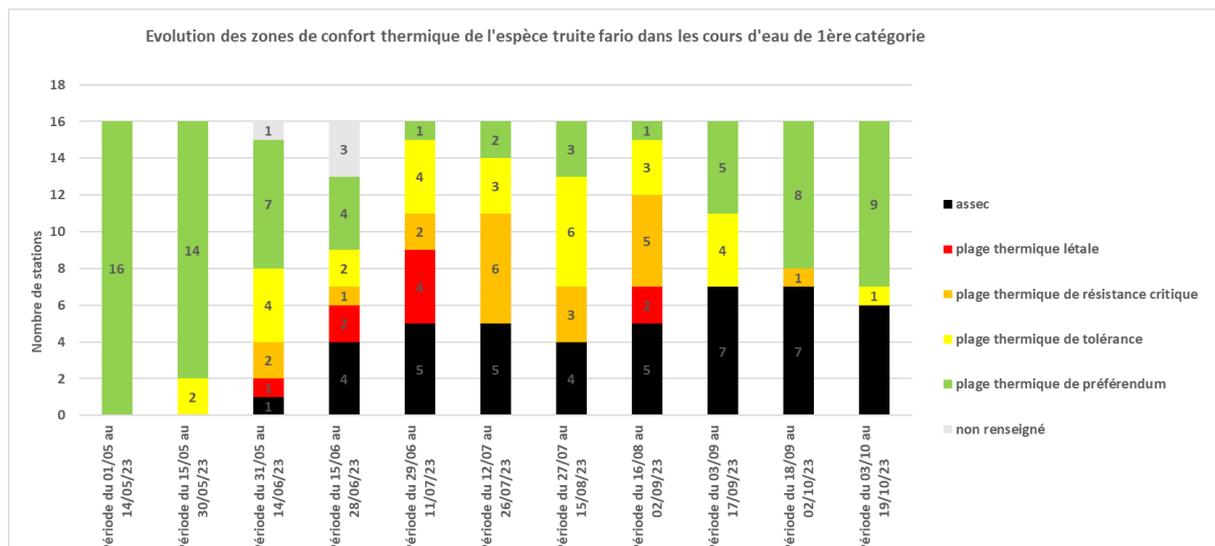
Projet de restauration d'une frayère sur la gravière Epple de Seltz. Les dossiers de demandes de subventions ont été déposés. Les travaux pourront être engagés cet automne si le dossier règlementaire est accepté.

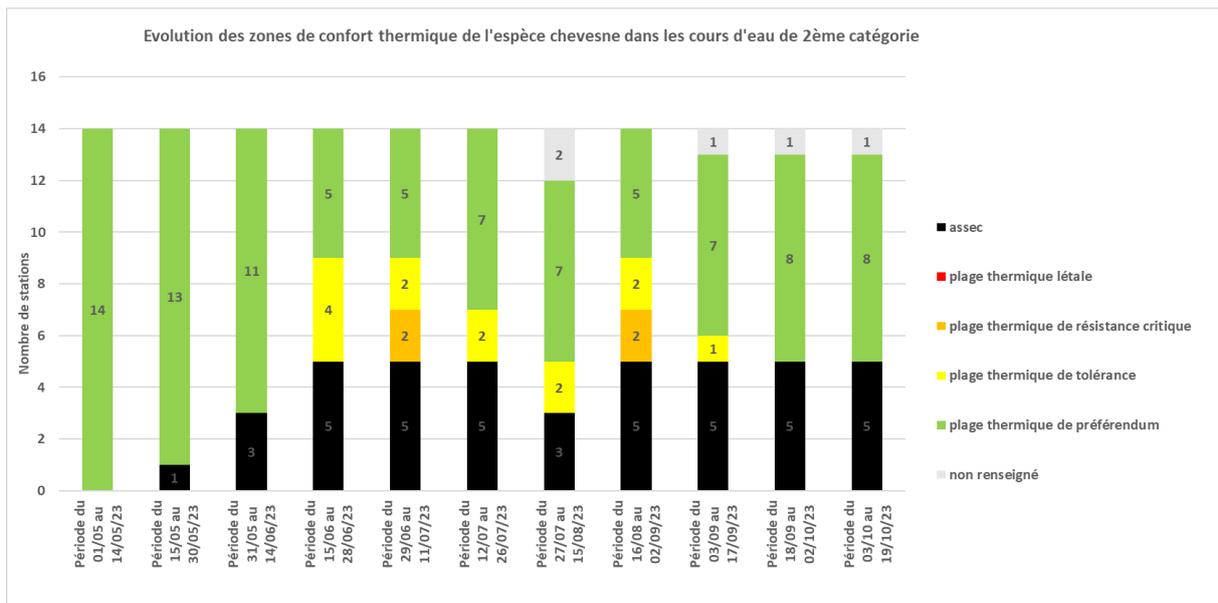
Un appel d'offre a été lancé et un bureau d'études a été retenu pour travailler sur l'étude de faisabilité sur la restauration du Hot, dernière grande annexe hydraulique de la Sauer, communes de Seltz-Munchhausen. Les dossiers de subvention ont été déposés auprès de nos partenaires financiers et sont en cours d'instruction.

5. Réseau de suivi thermique des cours d'eau

Depuis 2020, la fédération déploie un réseau d'enregistreurs thermiques dans les cours d'eau bas-rhinois afin d'en mesurer la température et d'en évaluer les conséquences sur la faune piscicole. Ainsi, du 15 mai au 15 octobre, 30 stations de mesures font l'objet de relevés bimensuels qui donnent lieu à une communication. Celle-ci, synthétisée sous forme de fiches navettes, est transmise auprès de l'ensemble du réseau associatif pêche du Bas-Rhin, mais aussi auprès de tous les partenaires techniques et financiers de la FD. Mis en avant à l'occasion des Comités de la Ressource en Eau organisés par la Préfecture lors des situations de sécheresses, les résultats des 11 campagnes de relevés thermiques reflètent l'état de santé des poissons au regard de la température. Cet état des lieux régulier apporte au gestionnaires de la ressource en eau des éléments de décision qui influent sur les mesures de restrictions des usages de l'eau à mettre en œuvre afin de protéger la ressource dans les situations estivales critiques. Jusqu'alors invitée à ces comités à titre consultatif, la fédération est en instance d'y être présente en qualité de rapporteur officiel pour l'année 2023, au même titre que Météo France, l'OFB ou la DREAL.

Le bilan de l'année 2023 est comparable à celui de 2022, seules 6 stations sur 30 (1 en première catégorie et 5 en seconde catégorie) n'ont pas été altérées par des assecs ou des températures d'eau trop élevées. Le suivi est reconduit pour l'année 2024.





6. Veille environnementale du plan d'eau de Plobsheim

Suite à l'importante mortalité piscicole qu'a connu le plan d'eau de Plobsheim en 2016, une veille environnementale a été mise en place tous les étés, depuis 2019, afin de mieux connaître le fonctionnement du plan d'eau et de suivre son évolution. En parallèle de la veille écologique, une nouvelle cartographie de la végétation aquatique du plan d'eau a été réalisée en 2022 puis 2023. Son objectif est de suivre l'évolution des communautés végétales du plan d'eau, ses causes et ses conséquences sur la faune aquatique.

7. Étude de la dynamique de la population de brochet du plan d'eau de Plobsheim

Initiée en 2021, cette étude a pour objectif de suivre l'évolution dans le temps de la population de brochet du plan d'eau de Plobsheim afin de disposer d'outils d'aide à la décision pour orienter les mesures de gestion halieutique. Cette démarche participative incluant les pêcheurs, repose sur les données qui nous sont retournées par l'intermédiaire des carnets de capture.

Pour la saison 2023-2024, 13 pêcheurs ont contribué à ce suivi pour un total de 186 parties de pêche et 389 captures de brochets. Ces chiffres sont en baisse par rapport à l'année 2022-2023 (313 parties de pêche et 645 brochets). Cependant, sur les 3 années de suivis nous observons globalement les mêmes tendances à savoir :

- Un nombre moyen de 2 brochets capturés par partie de pêche.
- Un temps moyen de 2h30 pour capturer un brochet et de 4h30 pour capturer un brochet maillé.
- Un taux de croissance relativement important en comparaison avec les études existantes sur cette espèce

Les rapports détaillés seront prochainement en ligne sur le site internet de la fédération.

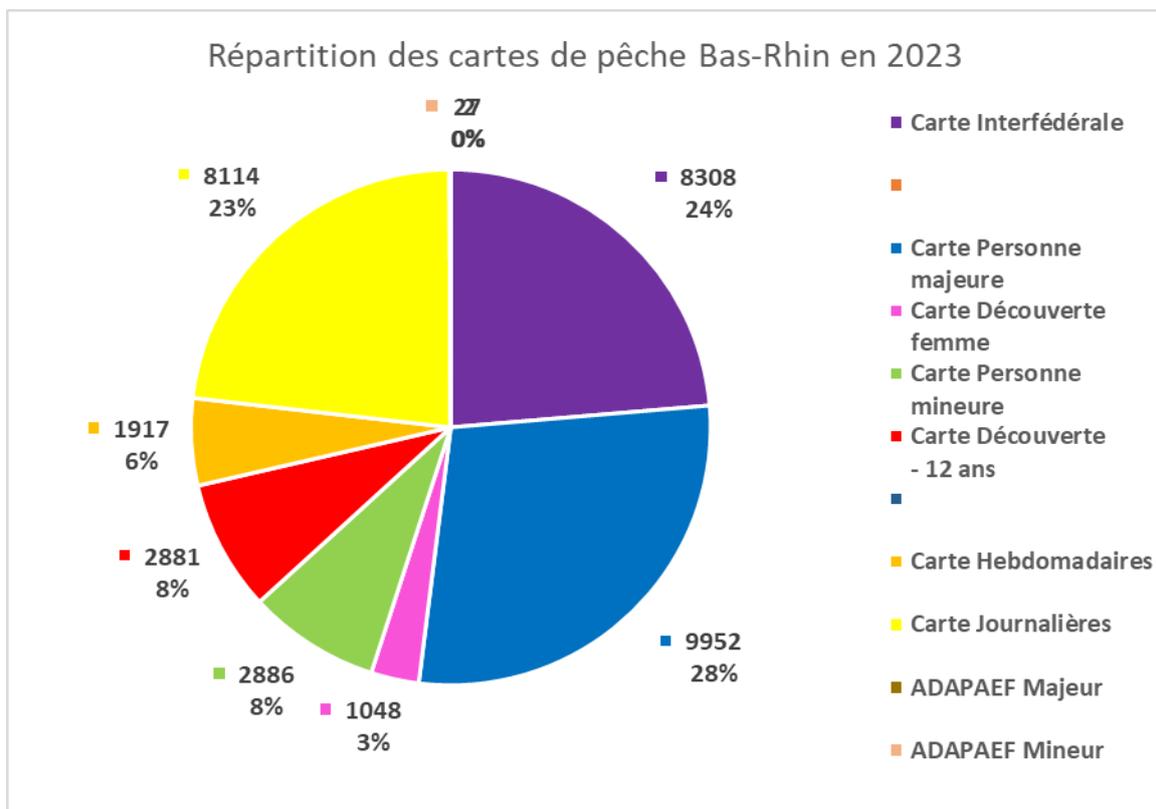
8. Pêches de sauvetage et d'inventaires

2023 a encore été une année moins chargée en pêches de sauvetages et d'inventaires. Les moyens humains n'étant plus disponibles dans la structure, bon nombre d'opérations n'ont pas pu être réalisées.

III. Développement du loisir pêche

1. Gestion de la vente de cartes de pêche / Effectif de pêcheurs

Il en est ainsi depuis la mise en œuvre de la dématérialisation des cartes de pêche, la fédération assure au niveau départemental la collecte des informations tarifaires des AAPPMA, leur saisie sur le site www.cartedepeche.fr et la mise à jour des informations du site. Elle est également garante du fonctionnement technique de la plateforme d'administration admin.cartedepeche.fr pour tous les utilisateurs, AAPPMA, dépositaires ou pêcheurs, assure une assistance technique à l'utilisation de la plateforme et répond aux nombreuses demandes d'informations reçues par mail ou téléphone. Cette activité est particulièrement sensible lors des fortes périodes de vente de cartes (mars et mai) et dans la phase préparatoire au lancement de la nouvelle saison (octobre à décembre). Mais la vente des cartes et l'assistance technique impactent également l'activité de la FD tout au long de l'année puisque la FD a procédé à l'établissement et à l'envoi de plusieurs centaines de cartes de pêche.



Classement national des ventes de cartes 2023 des 15 1^{ers} départements :

Commandes Placées des 15 meilleurs départements (> à 23000 cartes)				
Année 2023			Année 2022	
Ventes par Départements au	31-déc.-2023 inclus		31/12/2022 inclus	N-1
Saône et Loire	35 136	1	34 962	174
Bas-Rhin	35 106	2	32 882	2 224
Maine et Loire	34 397	3	35 160	-763
Vendée	30 774	4	31 408	-634
Loire-Atlantique	30 397	5	31 263	-866
Gironde	30 209	6	30 029	180
Ain	29 680	7	28 914	766
Isère	29 606	8	30 979	-1 373
Nord	28 732	9	29 454	-722
Haute-Savoie	28 533	10	28 848	-315
Haute-Garonne	25 867	11	26 648	-781
Pas de Calais	25 212	12	25 627	-415
Landes	25 003	13	25 646	-643
Savoie	24 552	14	24 454	98
Moselle	23 006	15	21 754	1 252

Origine des ventes de cartes 2023 :

Origine ventes	Nombre de cartes vendues	Pourcentage
Autres pays	352	1,106%
Allemagne	13573	42,639%
France	17907	56,255%
TOTAL ventes 2023	31832	100%

Total vente Cartes : 35106

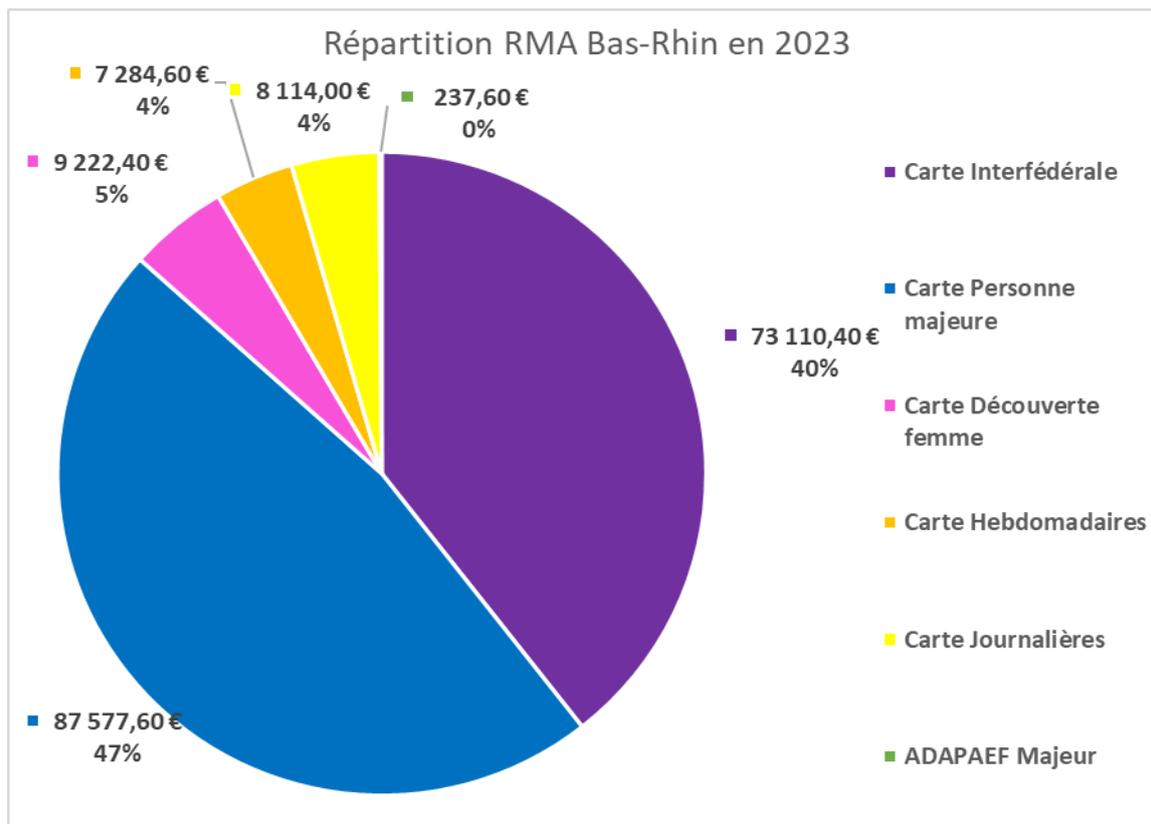
Différence Nb Adhérents et Vte Cartes -3 274 au 31 décembre 2023 inclus

2. Redevance pour protection du milieu aquatique.

Les montants de la redevance pour protection du milieu aquatique perçue auprès des personnes qui se livrent à l'exercice de la pêche au sein d'une structure mentionnée à l'article L. 213-10-12 du code de l'environnement sont les suivants pour les années 2019 à 2024 incluses :

- 8,80 € par personne majeure qui se livre à l'exercice de la pêche pendant une année ;
- 3,80 € par personne qui se livre à l'exercice de la pêche pendant sept jours consécutifs ;
- 1,00 € par personne qui se livre à l'exercice de la pêche à la journée ;

Au total, la Fédération du Bas-Rhin pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a reversé à l'agence de l'eau 177 195,00 € répartis comme suit :



3. Empoisonnement des lots de pêche

La fédération de pêche soutient par des subventions les empoisonnements assurés par les AAPPMA. Ces subventions prennent deux formes :

- Une subvention alevinage, ouverte à tous, prenant en charge 50% des empoisonnements en alevins (truite, ombre, brochet, sandre...) sur les eaux libres. Attention, la demande de subvention doit être envoyée avec le plan d'alevinage pour validation avant commande.
- Une Subvention empoisonnement pour les AAPPMA membres de l'URNE et du bassin à hauteur de 5000 € par bassin (prise en charge de 50% de la facture avec une subvention maxi de 5000€ par bassin).

4. Animations et Ateliers pêche et Nature

Animations

La sensibilisation du jeune public à la découverte et à la protection du milieu aquatique est une mission importante de notre structure. Notre équipe d'animation réalise au cours de l'année des interventions en milieu scolaire, dans le cadre des activités périscolaires ou encore lors de classes vertes en collaboration avec les écoles et les centres d'initiation à la nature du département. Par le biais de ce compte rendu d'activité nous tenons à remercier les AAPPMA qui mettent à disposition des enfants leurs lots de pêche.

Initiation à la pêche et sensibilisation au milieu aquatique

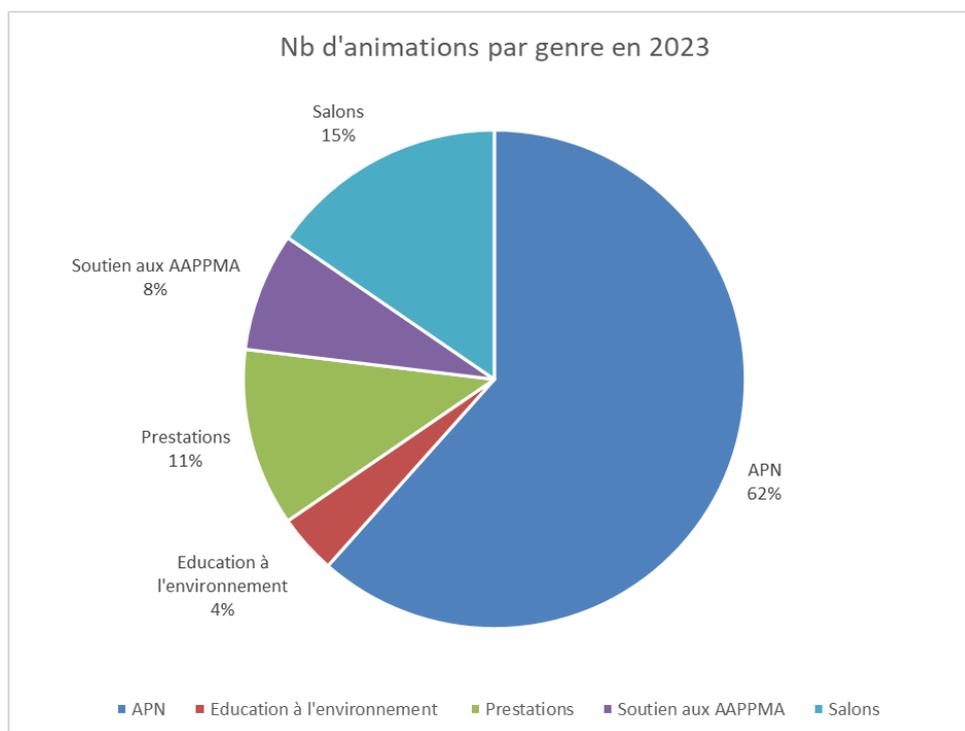
Les pessimistes disent que la pêche se meurt. Aux vues des succès que rencontrent les opérations d'initiation à la pêche, cela semble difficile à croire ! En 2023 encore, l'Atelier Pêche et Nature de la fédération a fait le plein lors des 23 demi-journées animées par notre moniteur-guide de pêche diplômé.

Salons

A l'initiative de la Fédération de pêche du Haut-Rhin, nous étions présents à Festi'Pêche, espace dédié à la pêche dans le cadre du salon FestiVitas s'est tenu au Parc Expo de Mulhouse début février et qui attire chaque année plus de 25 000 visiteurs.

Le 11 juin 2023, nous avons participé au salon de la chasse et de la pêche à Kolbsheim organisé par la Fédération de Chasse du Bas-Rhin. Cet évènement a accueilli plus de 2 500 visiteurs qui ont pu découvrir notre loisir en testant notre simulateur de pêche et par un atelier de montage de mouches.

Au total, 34 demi-journées d'animations ont été réalisées, réparties comme suit :



Véhicule

La fédération a fait l'acquisition d'un véhicule électrique dédié aux animations.

Ce Peugeot Expert a été financé par la FNPF, la Région Grand Est et la Collectivité Européenne d'Alsace. Le reste à charge pour la Fédération n'a été que de 6 000 € pour cet achat !



Assises nationales du loisir pêche

Les 22 et 23 novembre dernier, nous avons présenté notre dispositif d'autorisation de circuler le long du Rhin lors des assises nationales du loisir pêche.

Ces assises réunissent élus, salariés et partenaires de notre réseau associatif pour partager leurs expériences et visions sur les grands enjeux du développement du loisir pêche.

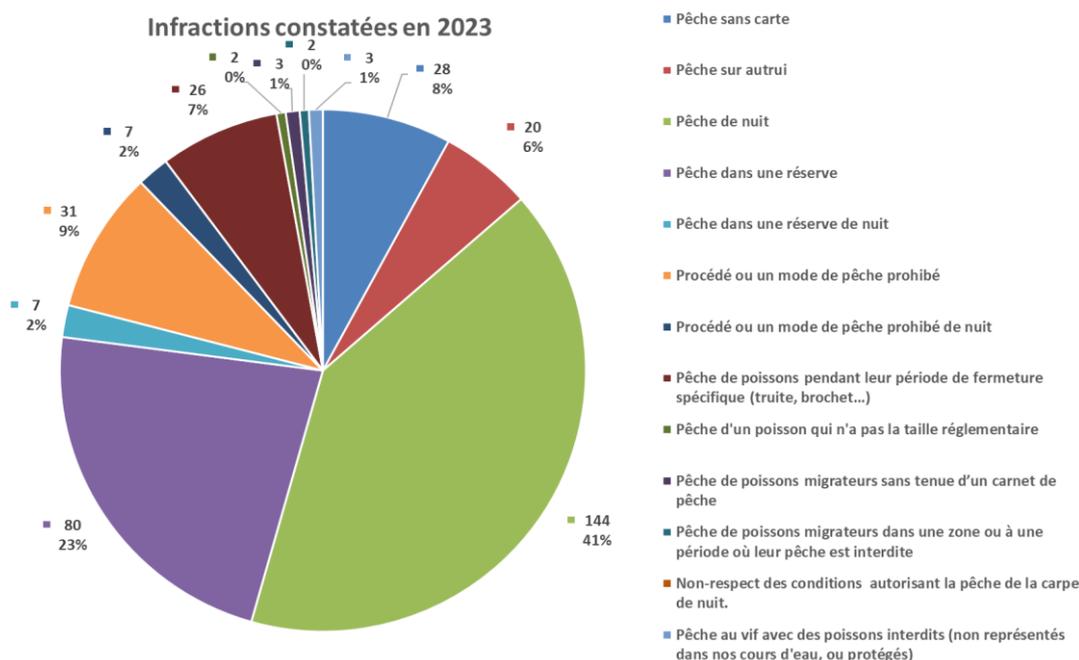
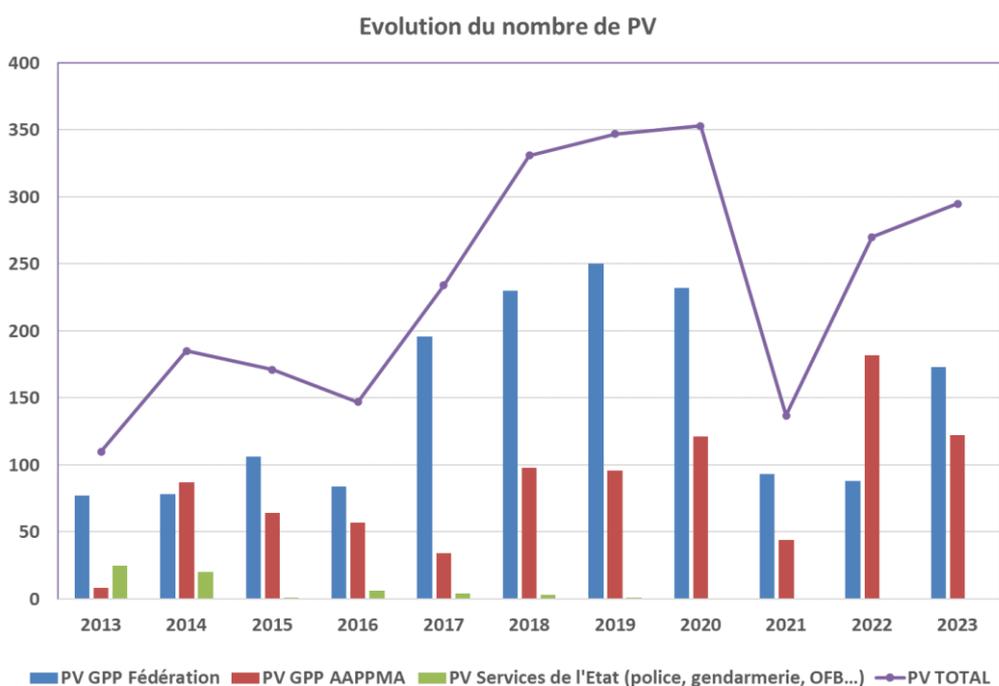


5. Garderie

En 2023, les gardes pêche particuliers ont encore témoigné de leur engagement par leur présence régulière sur le terrain : 384 tournées ont été réalisées par les 17 gardes de la fédération, pour environ 2979 pêcheurs contrôlés. Durant l'année passée, il a été dressé 295 procès-verbaux dont 173 par des gardes pêche particuliers de la fédération et 122 par des gardes pêche particuliers des AAPPMA.

Il faut souligner que ce travail est réalisé avec une grande rigueur par des bénévoles.

Fin d'année, la Fédération a embauché un garde-pêche. Mathieu Kilhoffer est désormais chargé d'accompagner les gardes pêches fédéraux et des AAPPMA dans leurs démarches administratives, mais également sur le terrain dans le cadre de leurs tournées de surveillance.



6. Baux de pêche du domaine public :

En 2022, la fédération de pêche a préparé avec les gestionnaires du domaine public fluvial (Etat, Région Grand Est, Collectivité européenne d'Alsace), les cahiers des charges pour la période 2023-2027. Afin d'éviter, les problèmes de règlements des baux de pêche avec le trésor public, la fédération s'est portée locataire de l'ensemble des lots de pêche du domaine public. Un accord de jouissance pourra être signé entre la fédération et la AAPPMA riveraines, notamment afin que leurs gardes pêche particuliers puissent en assurer la surveillance.

En 2023, la Fédération a renouvelé ses baux de pêche avec l'Eurométropole (Rhin Tortu).

Parallèlement, l'arrêté préfectoral portant création des réserves de pêche a également été renouvelé pour la même période. Il n'y a pas de grande modification des réserves, mais afin de simplifier la visualisation sur le terrain des limites de réserves par les pêcheurs comme les agents verbalisateurs certaines ont vu leur linéaire légèrement augmenté pour coïncider avec des éléments visibles sur le terrain (Escalier, ouvrages...).

Le panneautage des lots et réserves de pêche du domaine public est en cours de réactualisation depuis décembre 2023.

7. Accès aux baux de pêche :

Afin de permettre aux pêcheurs d'accéder au Rhin via les routes gérées par VNF, la fédération de pêche a mis en place une application de traitement des demandes d'autorisation de circuler. En 2023, plus de 1400 personnes ont bénéficié de ce dispositif.

8. Mises à l'eau

Pour permettre l'accès en barque au domaine public fluvial, la fédération de pêche s'est rapproché des collectivités locales pour tenter de permettre l'accès aux rampes existantes et de créer de nouveaux équipements. Si sur le Rhin, EDF et VNF restent encore en attente des retours de l'Armée pour les rampes militaires, sur l'Ill la situation évolue très favorablement. Ainsi, durant le premier trimestre 2023 une mise à l'eau a vu le jour à Erstein. 3 autres rampes sont en projet entre Benfeld et Strasbourg.

9. Gestion des accès à la base nautique de l'UNAP

Depuis 2022, le parking bateau géré par la fédération s'est agrandi avec un second emplacement face à la deuxième mise à l'eau. Aujourd'hui nous pouvons proposer 62 places de parking. Une signalétique avec numérotation des places a vu le jour. Cette dernière permet d'une part de sécuriser la place de parking à chaque utilisateur et de faciliter les contrôles.

Une mise à jour du règlement intérieur de la base nautique a été faite par l'UNAP avec entre autres un plan de la base et des zones de navigations.

Quelques chiffres à retenir pour 2023 :

- **357 badges avec bateau**
- **29 badges sans bateau** (*bateau partagé et/ou pêche à pied*)
- **47 nouvelles adhésions**
- **62 Places de parking occupées**
SOIT AU TOTAL : 386 Adhérents.



10. Communication

Cette année, de nombreuses activités de communication ont pu être opérées.

La réalisation du guide de pêche 2024 qui a demandé un réaménagement graphique complet permet une lisibilité plus optimale que le précédent, une campagne d'affichage animation, la gestion du réseau social Facebook (32 post cette année), la mise en page semi-mensuelle du suivi thermique des cours d'eau, du montage vidéo, ou encore la présence sur des salons du monde de la pêche. De plus, la présence et la main forte sur le terrain lors d'opérations diverses ont pu permettre d'alimenter notre photothèque et de disposer ainsi de plus de matière pour vulgariser nos activités/actions.

The image shows a collage of promotional materials for fishing. On the left is a brochure with a blue background. At the top left is the logo of the Fédération Départementale Pêche 67. The main title is 'Pêcher' in white script. Below it, there are two photos: one of a man and a child fishing together, and another of a man fishing. The word 'Partager' is written in white script. Below the photos is the slogan 'LA PÊCHE PARTOUT, POUR TOUS !'. Underneath, there are three bullet points with fish icons: '2 400 km de cours d'eau. 2 500 ha de plans d'eau', '+60 espèces de poissons et écrevisses', and '+200 animations découverte dans notre département'. At the bottom, it says 'Découvrez le loisir pêche !' and 'cartedepeche.fr / 03 88 10 52 20'. On the right is a poster for the 'Réseau départemental de suivi thermique des cours d'eau du Bas-Rhin' for the year 2023. It features a photo of a river with a waterfall and the logo of GrandEst (Alliance Champagne-Ardenne Lorraine).